

TĀĪĪĪ (Polynésie française)

Amnesty International demande l'ouverture immédiate d'une enquête sur les mauvais traitements dont auraient été victimes les syndicalistes arrêtés

Index FI : FI 50/01/95

Amnesty International a demandé aujourd'hui (mercredi 20 septembre 1995), dans une lettre adressée au ministre français de la Défense et au procureur général en poste à Papeete, chef-lieu de la Polynésie française, l'ouverture immédiate d'une enquête sur les traitements cruels, inhumains ou dégradants qui auraient été infligés à 16 syndicalistes arrêtés ce mois-ci dans cette ville.

Les syndicalistes ont été appréhendés le 9 septembre par un groupe important de la garde mobile de la gendarmerie nationale, en tenue de combat, qui a fait irruption au siège du syndicat FI Tia i Mua, proche de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), peu avant le début d'une conférence de presse.

Certaines des personnes présentes, dont le secrétaire général du syndicat, Hiro Tefaarere, affirment avoir été roués de coups de pied et de poing dans les locaux du syndicat. Henri Temaitahio, un représentant de l'Office des postes et télécommunications, aurait reçu un coup de matraque sur la tête gauche et aurait perdu connaissance.

Les détenus, parmi lesquels Cyril Legagie, le secrétaire général de la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP), ont été menottés dans le dos, puis entassés à plat ventre dans un camion militaire pour être transférés dans les locaux de la gendarmerie de l'avenue Bruat.

Libéré le 9 septembre au soir, Henri Temaitahio s'est évanoui en sortant de la gendarmerie. Le 11 septembre, il a été emmené à l'hôpital territorial, atteint d'une paralysie progressive du côté gauche.

« Selon certaines informations, les détenus auraient été contraints de rester agenouillés sur le parking de la gendarmerie, menottés et face contre terre, pendant environ quarante-cinq minutes après leur arrivée », a déclaré Amnesty International.

Après avoir été interrogés, cinq détenus, dont Cyril Legagie, ont été libérés sans être mis en examen. Les autres ont comparu devant un magistrat. Huit personnes ont été placées en détention provisoire, et trois autres libérées sous caution.

Cinq des personnes appréhendées sont actuellement toujours détenues à la prison de Nuutania, en relation avec l'information judiciaire sur les émeutes du 6 septembre dernier, au cours desquelles le terminal de l'aéroport de Faaa a été complètement détruit.

Amnesty International a demandé au ministre de la Défense, responsable de la Gendarmerie nationale, et au procureur général d'ordonner respectivement l'ouverture immédiate d'une enquête administrative et d'une information judiciaire sur ces allégations.